

**Convention relative à l'utilisation et à la publication de matériel photographique**

Entre

et le

Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA)

*Remarque : Nous serions ravis de recevoir une photo du type 'portrait', sur laquelle la tête est bien visible. La photo peut être récente ou plus ancienne. Nous privilégions une photo prise dans le sens vertical. Nous pouvons également scanner votre photo si vous souhaitez nous envoyer une photo analogue.*

**1. Contenu de la convention**

La présente convention règle la cession des droits d'utilisation par le/la titulaire des droits au MNAHA (y inclus le Lëtzebuurger Konschtarchiv [LKA]) à des fins d'archivage et de publications imprimées et en ligne pour le matériel photographique mentionné ci-dessous :

Description du matériel photographique :	
Visuel :	

## 2. Garantie

La personne/institution soussignée garantit qu'elle est autorisée à transmettre la photographie à des tiers.

## 3. Mention du titulaire des droits et du photographe

Le droit d'auteur du matériel photographique publié appartient à la personne/institution signataire ainsi qu'à ses représentants légaux ou ayants droit. Lors d'une publication, le MNAHA mentionne à l'endroit approprié le copyright le nom du/des photographe(s) ou du/des titulaire(s) des droits.

Exemple : © Joseph Kutter / Photo : Eduard Kutter

Le copyright du matériel photographique concerné est le suivant :	©
Le nom, l'adresse du/de la photographe sont les suivants	

Si les droits d'utilisation du matériel photographique sont représentés par des sociétés de gestion collective telles que ADAGP, le MNAHA renvoie directement à celles-ci.

Exemple : ©ADAGP / Photo: Eduard Kutter

Le/la titulaire des droits est membre d'une société de gestion collective :

Non

Oui. Nom de la société :

Le titulaire des droits confirme que le droit de publication accordé au MNAHA est compatible avec d'éventuels contrats de gestion de droits déjà existants.

#### **4. Droits d'utilisation pour le MNAHA**

Le titulaire des droits ou son représentant cède au MNAHA, gratuitement et sans limitation dans le temps et dans l'espace, le droit d'utilisation du matériel photographique remis, en vue de sa mise à disposition gratuite et non commerciale pour le public intéressé et pour la recherche. Le droit d'utilisation accordé au MNAHA est valable :

- a) à l'intégration dans la banque de données du MNAHA, en haute résolution ;
- b) pour le dépôt physique sous forme d'impression ;
- c) pour les publications scientifiques en ligne du MNAHA ([www.konschtlexikon.lu](http://www.konschtlexikon.lu), canaux de médias sociaux, etc.) en résolution plus faible, adaptée à l'écran.

#### **5. Transmission du matériel à des tiers**

La transmission ou la vente par le MNAHA à des tiers du matériel photographique remis en haute résolution pour des publications à but commercial n'est expressément pas prévue. Dans ce cas, MNAHA renvoie toujours les tiers au titulaire des droits ou à son représentant (galerie, photographe, musée, etc.) pour l'obtention du matériel photographique en question.

#### **6. Date d'effet et durée de l'accord**

La convention prend effet à la date de sa signature et est valable pour une durée indéterminée. Il peut être résilié à tout moment par notification écrite. A la fin de la convention, le MNAHA retire dans un délai raisonnable les visuels concernés de ses publications en ligne, mais continue de les archiver dans la base de données et dans son archive. Une restitution du matériel photographique par le MNAHA n'est pas prévue.

#### **7. Responsabilité**

Le MNAHA ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations mises à disposition, en particulier en ce qui concerne l'attribution ou l'authenticité des œuvres reproduites.

## 8. Droit applicable et juridiction compétente

La convention est soumise à la loi luxembourgeoise. Sous réserve des dispositions légales impératives applicables, tout litige relatif à l'interprétation, l'application et l'exécution du Contrat sera de la compétence exclusive des juridictions du Grand-Duché de Luxembourg.

POUR LA PERSONNE DONNANT LE DROIT D'UTILISATION DE/DES IMAGE(S)

Date :

Lieu :

Nom, Prénom :

Adresse :

Signature :

POUR L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Date :

Lieu : Luxembourg

Nom, Prénom : Polfer, Michel

Fonction : Directeur du MNAHA

Signature :

## **Annexe. Informations relatives à la protection des données personnelles**

Dans le cadre de ses missions d'intérêt public définies dans la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat, le MNHA, agissant sous la tutelle du Ministère de la Culture, est amené à collecter et à sauvegarder vos données à caractère personnel.

Le MNHA, y incluant le LKA, s'engage à traiter vos données à caractère personnel avec respect et confidentialité conformément à la législation applicable et notamment conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le RGPD). A ce titre, le MNHA s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir le respect des réglementations en matière de sécurité des données personnelles.

Dans le cadre de ses recherches sur les acteurs du secteur des arts plastiques au Luxembourg, le MNHA est amené à collecter, enregistrer et consulter un ensemble de données à caractère personnel (nom, prénom, adresse physique ou numérique, numéros de téléphone, etc.), ci-après nommées données, de personnes physiques, ci-après nommées personnes, et de les exploiter sous forme analogique ou numérique et via des procédés automatisés ou non.

Pour de plus amples informations sur le « RGPD » veuillez suivre les liens suivants : <https://cnpd.public.lu/fr.html>.

La réglementation est basée sur des principes de protection des données, ou des règles de « bonne gestion de l'information », à savoir les données doivent être :

- traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée,

- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes,
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées,
- exactes et, si nécessaire, tenues à jour,
- conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées,
- traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données personnelles.

Le MNHA utilise les données collectées à des fins de recherche. Il s'engage à ne pas revendre les données des personnes et aussi à ne pas les communiquer ou les rendre accessibles à des entités tierces, sans motif relatif aux finalités primaires qui lient des personnes au MNHA.

Suivant le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679, les personnes disposent d'un droit à la prise de connaissance, à la portabilité des données et à l'effacement ou à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer un de ces droits, les personnes peuvent adresser une demande MNHA par voie postale à l'adresse

Musée national d'histoire et d'art  
Marché-aux-poissons  
L-2345 Luxembourg

### **ou à défaut au**

Commissaire à la protection des banques de données de l'Etat  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette